

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-106-DAP

Nomenclature : 7.10

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE SUR LE SITE DE LA ZONE HUMIDE DU MÉTRO – SAISON 2020

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
le 10 juillet 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le :*

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRETÉAIRE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Monsieur le Maire rappelle que la ville est depuis longtemps attachée à la gestion des plans d'eau et cours d'eau tarnosiens. Dans le cadre de ses obligations de gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral, la ville est engagée dans un programme de restauration et d'entretien de la zone humide du Métro, dont la lutte contre la jussie (plante envahissante). Cette dernière est de plus identifiée comme action prioritaire par le document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200725 « Zone humide du Métro ». Pour cela, cette année encore (saison 2020), de nouvelles opérations d'arrachage manuel de la jussie sont à programmer.

Monsieur le Maire explique que cette opération peut bénéficier de subventions de la part du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Ainsi, le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition TTC (ou net si prestataire non assujetti à TVA)
Conseil Départemental des Landes	30	3 000,00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	50	5 000,00 €
Commune de Tarnos	20	2 000,00 €
Montant T.T.C (ou net) de l'opération		10 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le plan de financement prévisionnel,

DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr